



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize février, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 7 février 2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes: Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Aurore AIGNELOT, Isabelle CETRE-LANGONET, Martine MOINE
MM: Christian NOLY, Thomas COLIN, Christian TISSOT, Serge GORRIS, Maurice MELET, Claude-Anthony CRUCEREY, Régis RIVET,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Aurore AIGNELOT

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Patrick BARRAT, Jean-Marc MEUTERLOS Excusé(s): Christophe SIRGUEY,

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Isabelle CETRE-LANGONET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 JANVIER 2018

Le compte rendu du 16 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

II. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - BUDGET COMMUNAL ET ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT)

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Approuve les comptes de gestion (Budget communal et annexes: eau et assainissement) du trésorier pour l'exercice 2017.

III. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS - BUDGET COMMUNAL ET ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT)

M Christian NOLY présente les comptes administratifs du budget communal et annexes (eau et assainissement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve les comptes administratifs 2017 (Budget communal et annexes: eau et assainissement)

IV. AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Nicole MILESI, Maire, après délibération décide d'affecter les résultats de l'année 2017 de la façon suivante:

- Chap 001 154 123.97 € déficit d'investissement
- Compte 1068 166 312.97 €
- Chap 002 27 530.09 € excédent de fonctionnement

Cette décision est prise à l'unanimité.

V. AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET EAU

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Nicole MILESI, Maire après délibération décide d'affecter les résultats de l'année 2017 de la façon suivante:

- Chap 001 5 656.16 € excédent d'investissement
- Chap 002 6 723.53 € excédent d'exploitation

Cette décision est prise à l'unanimité.

VI. AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Nicole MILESI, Maire après délibération décide d'affecter les résultats de l'année 2017 de la façon suivante:

- Chap 001 28 977.14 € excédent d'investissement
- Chap 002 75 619.10 € excédent d'exploitation

Cette décision est prise à l'unanimité.

VII. OPERATION FAÇADES - INTERVENTION DE LA COMMUNE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 26 SEPTEMBRE 2017

Le Maire propose une intervention de la commune au taux de 5% du plafond subventionnable de **15 000 € TTC**.

au lieu de 15 000 € HT (délibération du 26/09/2017)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'intervention financière de la commune de Fretigney et Velloreille au taux de 5% du plafond subventionnable (15 000 € TTC) dans le cadre de l'opération de « Rénovation des façades ».

VIII. TRAVAUX VOIRIE 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AD

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de la voirie communale sur le territoire : poursuite de la réhabilitation des trottoirs Grande Rue et Rue de Verdun, réfection de la voirie au hameau de Velloreille. De plus, différentes réparations localisées sont également à prévoir.

A ce titre, Madame le Maire sollicite l'aval du Conseil Municipal afin de déposer des demandes de subvention auprès du Département au titre de l'AD.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Autorise Madame le Maire à demander des devis et à solliciter toutes les subventions correspondantes aux travaux à réaliser.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

Cette décision est prise à l'unanimité

IX. Bois

Travaux 2018:

Le montant prévisionnel des travaux pour l'année 2018 (devis ONF) s'élève à: 12 544.10 € HT et concerne principalement: plantation de chêne parcelle 33, dégagement manuel en plein de régénération naturelle parcelle 43

Vente de bois façonné et divers:

Le montant total de l'adjudication du 16 janvier 2018 s'élève 10 155.00 € HT.

X. DIVERS

Effectifs scolaire rentrée 2018-2019:

A ce jour, les effectifs ne sont pas au rendez-vous pour la rentrée 2018-2019. L'inspection effectuera un comptage à la rentrée pour valider le maintien de la 6ème classe (nombre d'élèves minimum: 132)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été formulée pour **l'implantation d'ouverture d'un local** dont l'activité serait centrée sur la vente de véhicules d'occasion, le nettoyage intérieur des véhicules et l'entretien mécanique courant, rue des Arcades. Au vu du zonage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et de l'avis de la D.D.T., il n'est pas possible de répondre favorablement à cette demande. De plus, cette zone pavillonnaire étant une voie sans issue.

L'article UB2 du règlement de ce PLUi impose qu'il n'y ait pas d'aggravation des nuisances ou des risques pour le voisinage lors d'une installation de ce genre.

A noter que cette demande entraîne un changement de destination du local et de ce fait devra faire l'objet d'une déclaration préalable.

Installations sportives:

L'ensemble des installations sportives ont été contrôlées. Des mises en conformité doivent être apportées aux aires de jeux et seront réalisées par Sport2000 à Gray.